

**PROCÈS-VERBAL D’UNE SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL TENUE LE 25 MAI 2026 À 17 H
AU CENTRE METCALFE SITUÉ AU 3597, RUE METCALFE, À RAWDON ET À LAQUELLE
SONT PRÉSENTS FORMANT QUORUM :**

Monsieur le maire,	Raymond Rougeau
Mesdames et Messieurs les conseillers,	Raynald Michaud Jean Kristov Carpentier Kimberly St Denis
Sont absents, Mesdames les conseillères	Josianne Girard Stéphanie Labelle
Monsieur le conseiller	Bruno Desrochers

◆ ◆ ◆

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE – MOT DU MAIRE

La séance est ouverte par Monsieur le Maire Raymond Rougeau. Maîtresse Caroline Gray, directrice générale adjointe et directrice du Service du greffe, agit à titre de secrétaire de l’assemblée.

Est également présent:

M. François Dauphin, directeur général et greffier-trésorier

2. PAROLE AUX CONSEILLERS

3. ADOPTION DE L’ORDRE DU JOUR

26-245 Il est proposé par Monsieur le conseiller Raynald Michaud et résolu à l’unanimité des conseillers et conseillères présents d’adopter l’ordre du jour suivant :

- 1. **OUVERTURE DE LA SÉANCE – MOT DU MAIRE**
- 2. **PAROLE AUX CONSEILLERS**
- 3. **ADOPTION DE L’ORDRE DU JOUR**

AVIS DE MOTION

- 4. **AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT D’EMPRUNT NUMÉRO 190 DÉCRÉTANT DES TRAVAUX D’AMÉNAGEMENT INTÉRIEUR, L’ACQUISITION DE MOBILIER ET D’ÉQUIPEMENTS AINSI QUE L’ACQUISITION ET L’INSTALLATION DES TECHNOLOGIES DE L’INFORMATION ET DE LA SIGNALÉTIQUE NÉCESSAIRE AU FONCTIONNEMENT DE LA BIBLIOTHÈQUE ET DE LA SALLE MULTIFONCTIONNELLE ET AUTORISANT UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT DE 1 319 670 \$**
- 5. **AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT D’EMPRUNT NUMÉRO 181-1 MODIFIANT LE RÈGLEMENT D’EMPRUNT NUMÉRO 181 AUTORISANT LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION D’UNE BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE INCLUANT UNE SALLE MULTIFONCTIONNELLE ET DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE DE 12 012 000 \$ ET UN EMPRUNT DE 10 843 350 \$ AFIN D’EN PAYER LES COÛTS AFIN D’APPORTER DES PRÉCISIONS À L’AUTORISATION DE FINANCEMENT ET DES MODIFICATIONS AUX MODALITÉS DE TAXATION**

PROJETS DE RÈGLEMENT

- 6. **PRÉSENTATION, DÉPÔT ET ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT D’EMPRUNT NUMÉRO 190 DÉCRÉTANT DES TRAVAUX D’AMÉNAGEMENT INTÉRIEUR, L’ACQUISITION DE MOBILIER ET D’ÉQUIPEMENTS AINSI QUE L’ACQUISITION ET L’INSTALLATION DES TECHNOLOGIES DE L’INFORMATION ET DE LA SIGNALÉTIQUE NÉCESSAIRE AU FONCTIONNEMENT DE LA BIBLIOTHÈQUE ET DE LA SALLE MULTIFONCTIONNELLE ET AUTORISANT UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT DE 1 319 670 \$**
- 7. **PRÉSENTATION, DÉPÔT ET ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT D’EMPRUNT NUMÉRO 181-1 MODIFIANT LE RÈGLEMENT D’EMPRUNT NUMÉRO 181 AUTORISANT LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION D’UNE BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE INCLUANT UNE SALLE MULTIFONCTIONNELLE ET DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE E 12 012 000 \$ ET UN EMPRUNT DE 10 843 350 \$ AFIN D’EN PAYER LES COÛTS AFIN D’APPORTER DES PRÉCISIONS À L’AUTORISATION DE FINANCEMENT ET DES MODIFICATIONS AUX MODALITÉS DE TAXATION**
- 8. **PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS**

ENGAGEMENTS CONTRACTUELS

- 9. **AUTORISATION DE SIGNATURE – ENTENTE POUR L’OPÉRATION ET LA GESTION DES SERVICES AQUATIQUES À LA PISCINE DE L’ÉCOLE SECONDAIRE DES CHUTES 2026-2027 AVEC OPTION DE RENOUVELLEMENT POUR 2027-2028**

SUJETS D’ADMINISTRATION GÉNÉRALE

10. AFFECTATION DE L'EXCÉDENT CUMULÉ NON AFFECTÉ
11. INSTALLATION DE PANNEAUX DE SIGNALISATION « ARRÊT » – CH. DU LAC-HUARD À L'INTERSECTION DE LA RUE TESSIER
12. RETRAIT DE PANNEAUX DE SIGNALISATION « ARRÊT » – CHEMIN VINCENT-MASSEY, À L'INTERSECTION DE LA RUE MARIE-PIER
13. AUTORISATION DE FERMETURE DE RUE – 9^E AVENUE (ENTRE LE CHEMIN DU LAC-MORGAN ET LA RUE SAINTE-ANNE) – FÊTE DU VOISINAGE – 6 JUIN 2026
14. AUTORISATION DE SIGNATURE – LETTRE D'ENTENTE AVEC LE SYNDICAT CANADIEN DE LA FONCTION PUBLIQUE – SECTION LOCALE 1084
15. MODIFICATIONS À LA STRUCTURE DU SERVICE DE LA SÉCURITÉ INCENDIE
16. NOMINATION D'UN CAPITAINE À LA GESTION DES RISQUES – SERVICE DE LA SÉCURITÉ INCENDIE
17. EMBAUCHE – OPÉRATRICE DE MACHINERIE LOURDE – SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS – REMPLACEMENT
18. NOMINATION – OPÉRATEUR DE MACHINERIE LOURDE – SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS – POSTE RÉGULIER À TEMPS COMPLET
19. EMBAUCHE – JOURNALIER – SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS – REMPLACEMENT
20. EMBAUCHE – PRÉPOSÉE AU SERVICE À LA CLIENTÈLE – SERVICE DE L'URBANISME ET DE L'ENVIRONNEMENT - REMPLACEMENT
21. EMBAUCHE – PRÉPOSÉ (POSTE ÉTUDIANT) – SAISON ESTIVALE 2026 – DIVISION DES PARCS ET ESPACES VERTS
22. NOMINATION D'UNE PRÉPOSÉE AU COMPTOIR DE PRÊT – SERVICE DES LOISIRS ET DE LA CULTURE – REMPLACEMENT
23. PROLONGEMENT – EMBAUCHE – SECRÉTAIRE – SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS – REMPLACEMENT – RÉSOLUTION NUMÉRO 26-184
24. CONTRAT ACCESSOIRE – SERVICES PROFESSIONNELS EN INGÉNIERIE – PLANS, DEVIS ET SURVEILLANCE – MISE À NIVEAU DE L'USINE D'ÉPURATION – ARTELIA CANADA INC.
25. CORRESPONDANCE
26. AFFAIRES NOUVELLES
27. DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS
28. LEVÉE DE LA SÉANCE

AVIS DE MOTION

4. AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT D'EMPRUNT NUMÉRO 190 DÉCRÉTANT DES TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT INTÉRIEUR, L'ACQUISITION DE MOBILIER ET D'ÉQUIPEMENTS AINSI QUE L'ACQUISITION ET L'INSTALLATION DES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION ET DE LA SIGNALÉTIQUE NÉCESSAIRE AU FONCTIONNEMENT DE LA BIBLIOTHÈQUE ET DE LA SALLE MULTIFONCTIONNELLE ET AUTORISANT UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT DE 1 319 670 \$

26-246 Avis de motion est donné par Monsieur le conseiller Raynald Michaud que lors d'une séance du conseil, sera adopté le Règlement d'emprunt numéro 190 décrétant des travaux d'aménagement intérieur, l'acquisition de mobilier et d'équipements ainsi que l'acquisition et l'installation des technologies de l'information et de la signalétique nécessaire au fonctionnement de la bibliothèque et de la salle multifonctionnelle et autorisant une dépense et un emprunt de 1 319 670 \$.

5. AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT D'EMPRUNT NUMÉRO 181-1 MODIFIANT LE RÈGLEMENT D'EMPRUNT NUMÉRO 181 AUTORISANT LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UNE BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE INCLUANT UNE SALLE MULTIFONCTIONNELLE ET DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE DE 12 012 000 \$ ET UN EMPRUNT DE 10 843 350 \$ AFIN D'EN PAYER LES COÛTS AFIN D'APPORTER DES PRÉCISIONS À L'AUTORISATION DE FINANCEMENT ET DES MODIFICATIONS AUX MODALITÉS DE TAXATION

26-247 Avis de motion est donné par Monsieur le conseiller Raynald Michaud que lors d'une séance du conseil, sera adopté le Règlement d'emprunt numéro 181-1 modifiant le Règlement d'emprunt numéro 181 autorisant les travaux de construction d'une bibliothèque municipale incluant une salle multifonctionnelle et décrétant une dépense de 12 012 000 \$ et un emprunt de 10 843 350 \$ afin d'en payer les coûts afin d'apporter des précisions à l'autorisation de financement et des modifications aux modalités de taxation.

PROJETS DE RÈGLEMENT

6. PRÉSENTATION, DÉPÔT ET ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT D'EMPRUNT NUMÉRO 190 DÉCRÉTANT DES TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT INTÉRIEUR, L'ACQUISITION DE MOBILIER ET D'ÉQUIPEMENTS AINSI QUE L'ACQUISITION ET L'INSTALLATION DES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION

ET DE LA SIGNALÉTIQUE NÉCESSAIRE AU FONCTIONNEMENT DE LA BIBLIOTHÈQUE ET DE LA SALLE MULTIFONCTIONNELLE ET AUTORISANT UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT DE 1 319 670 \$

CONSIDÉRANT QUE les travaux de construction de la bibliothèque et de la salle multifonctionnelle sont presque terminés;

CONSIDÉRANT QUE des travaux d'aménagement intérieur, l'acquisition de mobilier et d'équipements ainsi que l'acquisition et l'installation des technologies de l'information et de la signalétique sont nécessaires pour compléter l'infrastructure et en assurer le bon fonctionnement;

CONSIDÉRANT QUE l'estimation pour la réalisation de ces travaux et acquisitions s'élève à 1 319 670 \$, et qu'il est nécessaire d'effectuer un emprunt pour en payer les coûts;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion du présent règlement a été donné séance tenante.

26-248 EN CONSÉQUENCE, il est présenté, déposé et proposé par Monsieur le conseiller Raynald Michaud et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents :

D'adopter le projet de Règlement d'emprunt numéro 190 décrétant des travaux d'aménagement intérieur, l'acquisition de mobilier et d'équipements ainsi que l'acquisition et l'installation des technologies de l'information et de la signalétique nécessaire au fonctionnement de la bibliothèque et de la salle multifonctionnelle et autorisant une dépense et un emprunt de 1 319 670 \$, tel que remis aux membres du conseil.

7. PRÉSENTATION, DÉPÔT ET ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT D'EMPRUNT NUMÉRO 181-1 MODIFIANT LE RÈGLEMENT D'EMPRUNT NUMÉRO 181 AUTORISANT LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UNE BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE INCLUANT UNE SALLE MULTIFONCTIONNELLE ET DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE DE 12 012 000 \$ ET UN EMPRUNT DE 10 843 350 \$ AFIN D'EN PAYER LES COÛTS AFIN D'APPORTER DES PRÉCISIONS À L'AUTORISATION DE FINANCEMENT ET DES MODIFICATIONS AUX MODALITÉS DE TAXATION

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a décrété par le Règlement d'emprunt numéro 181, une dépense au montant de 12 012 000 \$ et un emprunt au montant de 10 843 350 \$ dans le cadre de la réalisation de son projet intitulé le « Quartier du citoyen », lequel comprend la construction d'une nouvelle bibliothèque municipale, incluant une salle multifonctionnelle;

CONSIDÉRANT une aide financière maximale de 2 337 300 \$ accordée dans le cadre du programme Aide au développement des infrastructures culturelles;

CONSIDÉRANT QU'il est requis de modifier le Règlement d'emprunt numéro 181 afin d'apporter des précisions à l'autorisation de financement selon l'aide financière accordée ainsi que des modifications aux modalités de taxation;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion du présent règlement d'emprunt a été donné séance tenante.

26-249 EN CONSÉQUENCE, il est présenté, déposé et proposé par Monsieur le conseiller Raynald Michaud et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents :

D'adopter le projet de Règlement d'emprunt numéro 181-1 modifiant le Règlement d'emprunt numéro 181 autorisant les travaux de construction d'une bibliothèque municipale incluant une salle multifonctionnelle et décrétant une dépense de 12 012 000 \$ et un emprunt de 10 843 350 \$ afin d'en payer les coûts afin d'apporter des précisions à l'autorisation de financement et des modifications aux modalités de taxation, tel que remis aux membres du conseil.

8. PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur le maire invite, conformément au Règlement numéro 161-2024 et son amendement, les personnes présentes à l'assemblée publique à poser des questions.

ENGAGEMENTS CONTRACTUELS

9. AUTORISATION DE SIGNATURE – ENTENTE POUR L'OPÉRATION ET LA GESTION DES SERVICES AQUATIQUES À LA PISCINE DE L'ÉCOLE SECONDAIRE DES CHUTES 2026-2027 AVEC OPTION DE RENOUVELLEMENT POUR 2027-2028

CONSIDÉRANT QUE l'entente pour l'opération et la gestion des services aquatiques à la piscine de l'école secondaire des Chutes vient à échéance le 30 juin 2026;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité souhaite continuer à offrir à ses citoyens une programmation variées d'activités;

CONSIDÉRANT QUE l'entreprise Natation en forme LB inc. est disposée à offrir ses services et ainsi conclure une entente pour une durée d'un (1) an, soit pour l'année 2026-2027, avec une option de renouvellement pour une (1) année additionnelle en 2027-2028;

26-250 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Jean Kristov Carpentier et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents :

D'autoriser la signature d'une entente pour l'opération et la gestion des services aquatiques à la piscine de l'école secondaire des Chutes avec l'entreprise Natation en forme LB inc. pour une durée d'un (1) an, soit pour l'année 2026-2027, avec une option de renouvellement pour une (1) année additionnelle en 2027-2028.

L'exercice du droit d'option de renouvellement pour l'année 2027-2028 s'effectuera au plus tard le 30 juin 2027.

D'autoriser la directrice du Service des loisirs et de la culture et le directeur général et greffier-trésorier à négocier et à signer, pour et au nom de la Municipalité de Rawdon, l'entente à intervenir entre les parties, ainsi que tout autre document requis aux fins de la présente résolution.

SUJETS D'ADMINISTRATION GÉNÉRALE

10. AFFECTATION DE L'EXCÉDENT CUMULÉ NON AFFECTÉ

CONSIDÉRANT QUE diverses dépenses non prévues au budget 2026 doivent être engagées incluant, mais sans limiter la généralité de ce qui précède, des dépenses d'entretien et de réparations des immeubles municipaux;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'affecter la somme de 160 000 \$ de l'excédent cumulé non affecté aux fins d'acquitter ces dépenses.

26-251 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Jean Kristov Carpentier et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents :

D'autoriser l'affectation de l'excédent cumulé non affecté d'un montant de 160 000 \$ aux fins d'acquitter diverses dépenses non prévues au budget 2026, incluant, mais sans limiter la généralité de ce qui précède, des dépenses d'entretien et de réparations des immeubles municipaux.

D'autoriser le directeur général et greffier-trésorier à négocier et à signer, pour et au nom de la Municipalité, tout document découlant de la présente résolution.

11. INSTALLATION DE PANNEAUX DE SIGNALISATION « ARRÊT » – CH. DU LAC-HUARD À L'INTERSECTION DE LA RUE TESSIER

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'installer des panneaux de signalisation « Arrêt » sur le ch. du lac-Huard à l'intersection de la rue Tessier, et ce, dans les deux directions, entre le 1^{er} mai et le 31 octobre de chaque année, le tout afin de rendre cette intersection plus sécuritaire;

CONSIDÉRANT l'analyse et les recommandations du Service des travaux publics, division voirie.

26-252 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Raynald Michaud et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents :

D'autoriser l'installation de panneaux de signalisation « Arrêt » sur le ch. du lac-Huard à l'intersection de la rue Tessier, et ce, dans les deux directions, entre le 1^{er} mai et le 31 octobre de chaque année.

12. RETRAIT DE PANNEAUX DE SIGNALISATION « ARRÊT » – CHEMIN VINCENT-MASSEY, À L'INTERSECTION DE LA RUE MARIE-PIER

CONSIDÉRANT des panneaux de signalisation « Arrêt » installés au cours de l'année 2022 sur le chemin Vincent-Massey, à l'intersection de la rue Marie-Pier, et ce, dans les deux directions, le tout afin de rendre cette intersection plus sécuritaire, étant donné la présence d'une garderie à proximité;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de retirer ces panneaux, ceux-ci n'étant plus nécessaires.

26-253 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Jean Kristov Carpentier et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents :

De retirer les panneaux de signalisation « Arrêt » sur le chemin Vincent-Massey, à l'intersection de la rue Marie-Pier, et ce, dans les deux directions.

La résolution numéro 22-122 est abrogée.

13. AUTORISATION DE FERMETURE DE RUE – 9^E AVENUE (ENTRE LE CHEMIN DU LAC-MORGAN ET LA RUE SAINTE-ANNE) – FÊTE DU VOISINAGE – 6 JUIN 2026

CONSIDÉRANT QUE la Fête du voisinage est un événement provincial qui encourage les citoyennes et les citoyens à initier des activités festives ayant pour but de rassembler et rencontrer leurs voisins;

CONSIDÉRANT QUE le 6 juin sera la journée où se dérouleront en simultanée plusieurs initiatives citoyennes à Rawdon;

CONSIDÉRANT une demande de procéder à la fermeture de la 9^e Avenue, entre le chemin du Lac-Morgan et la rue Sainte-Anne, de 16 h à 20 h, dans le cadre des activités.

26-254 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Raynald Michaud et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents :

D'autoriser la fermeture de la 9^e Avenue, entre le chemin du Lac-Morgan et la rue Sainte-Anne, le 6 juin 2026, de 16 h à 20 h.

14. AUTORISATION DE SIGNATURE – LETTRE D'ENTENTE AVEC LE SYNDICAT CANADIEN DE LA FONCTION PUBLIQUE – SECTION LOCALE 1084

CONSIDÉRANT la convention collective de travail 2023-2027 entre la Municipalité et le Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 1084;

CONSIDÉRANT la mise aux normes et l'exploitation de l'écocentre par les employés de la Municipalité;

CONSIDÉRANT la volonté de mettre sur pied un projet pilote ayant pour objectif d'assurer une organisation du travail efficace, claire et adaptée aux besoins opérationnels du Service des travaux publics et qu'il y a lieu de signer une lettre d'entente (n° 15) avec le syndicat canadien de la fonction publique, section locale 1084 à cette fin.

26-255 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame la conseillère Kimberly St Denis et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents :

D'autoriser le directeur général et greffier-trésorier à signer, pour et au nom de la Municipalité, tout document requis aux fins de la présente résolution.

15. MODIFICATIONS À LA STRUCTURE DU SERVICE DE LA SÉCURITÉ INCENDIE

CONSIDÉRANT le départ de l'employé occupant le poste de capitaine à la prévention au sein du Service de la sécurité incendie, ainsi que de la révision de la description du poste effectuée par la direction de ce Service;

CONSIDÉRANT QU'afin d'assurer la continuité des activités du Service et une meilleure coordination des différents volets opérationnels en intégrant les volets de la prévention incendie, des premiers répondants et de la sécurité civile, il y a lieu d'abolir le poste de capitaine à la prévention et de le remplacer par celui de capitaine à la gestion des risques;

CONSIDÉRANT les recommandations soumises à la direction générale.

26-256 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Jean Kristov Carpentier et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents :

D'abolir le poste de capitaine à la prévention du Service de la sécurité incendie et de le remplacer par celui de capitaine à la gestion des risques.

16. NOMINATION D'UN CAPITAINÉ À LA GESTION DES RISQUES – SERVICE DE LA SÉCURITÉ INCENDIE

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de pourvoir un poste cadre de capitaine à la gestion des risques au sein du Service de la sécurité incendie, afin d'assurer la continuité et l'optimisation des opérations;

CONSIDÉRANT QUE le poste a fait l'objet d'une révision afin de mieux répondre aux besoins organisationnels, notamment en intégrant les volets de la prévention incendie, des premiers répondants et de la sécurité civile;

CONSIDÉRANT l'affichage interne du poste, l'analyse de la candidature reçue, ainsi que les recommandations du directeur du service et de la directrice des ressources humaines;

CONSIDÉRANT les recommandations soumises à la direction générale.

26-257 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Jean Kristov Carpentier et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents :

De nommer M. Jean-Michel Thuot au poste de capitaine à la gestion des risques, au Service de la sécurité incendie, à compter du ou vers le 25 mai 2026, lequel est assujéti à une période de probation de 6 mois.

D'autoriser le directeur général et greffier-trésorier à négocier et à signer, pour et au nom de la Municipalité, tout document découlant de la présente résolution, notamment en ce qui a trait au contrat de travail à intervenir.

17. EMBAUCHE – OPÉRATRICE DE MACHINERIE LOURDE – SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS – REMPLACEMENT

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de procéder à l'embauche d'une opératrice de machinerie lourde au Service des travaux publics afin d'assurer la continuité des opérations à la suite de l'absence d'un employé au sein du service ;

CONSIDÉRANT l'affichage interne et externe du poste, l'analyse des candidatures reçues ainsi que les recommandations du directeur de l'hygiène du milieu, des infrastructures et des travaux publics et de la directrice du Service des ressources humaines;

CONSIDÉRANT les recommandations soumises à la direction générale.

26-258 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame la conseillère Kimberly St Denis résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents :

D'embaucher Madame Emy Bélanger au poste d'opératrice de machinerie lourde au Service des travaux publics à compter du ou vers le 25 mai 2026, dans le cadre d'un remplacement à temps complet à durée indéterminée, laquelle sera assujéti aux conditions prévues à la convention collective en vigueur.

18. NOMINATION – OPÉRATEUR DE MACHINERIE LOURDE – SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS – POSTE RÉGULIER À TEMPS COMPLET

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de procéder à la nomination d'un opérateur (machinerie lourde) au Service des travaux publics afin de répondre aux besoins opérationnels du service;

CONSIDÉRANT l'affichage du poste, l'analyse de la candidature interne, l'entrevue ainsi que les recommandations du directeur de l'hygiène du milieu, des infrastructures et des travaux publics et de la directrice du Service des ressources humaines;

CONSIDÉRANT les recommandations soumises à la direction générale.

26-259 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame la conseillère Kimberly St Denis et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents :

De nommer de Monsieur Jonathan Goumard-Rivest au poste régulier à temps complet d'opérateur (machinerie lourde) au Service des travaux publics à compter du ou vers le 25 mai 2026, lequel sera assujéti à une période d'essai conformément à la convention collective en vigueur.

19. EMBAUCHE – JOURNALIER – SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS – REMPLACEMENT

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de procéder à l'embauche d'un journalier au Service des travaux publics afin d'assurer la continuité des opérations à la suite de l'absence d'un employé au sein du service;

CONSIDÉRANT l'affichage interne et externe du poste, l'analyse des candidatures reçues ainsi que les recommandations du directeur de l'hygiène du milieu, des infrastructures et des travaux publics et de la directrice du Service des ressources humaines ;

CONSIDÉRANT les recommandations soumises à la direction générale.

26-260 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Jean Kristov Carpentier et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents :

D'embaucher Monsieur Carl Brunelle au poste de journalier au Service des travaux publics à compter du ou vers le 1er juin 2026, dans le cadre d'un remplacement à temps complet à durée indéterminée, lequel sera assujéti aux conditions prévues à la convention collective en vigueur.

20. EMBAUCHE – PRÉPOSÉE AU SERVICE À LA CLIENTÈLE – SERVICE DE L'URBANISME ET DE L'ENVIRONNEMENT - REMPLACEMENT

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de procéder à l'embauche d'une préposée au service à la clientèle au Service de l'urbanisme et de l'environnement afin d'assurer la continuité des opérations durant l'absence d'une employée de ce Service ;

CONSIDÉRANT l'affichage interne et externe du poste, l'analyse des candidatures reçues ainsi que les recommandations du directeur du Service de l'urbanisme et de l'environnement et de la directrice du Service des ressources humaines ;

CONSIDÉRANT les recommandations soumises à la direction générale.

26-261 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Jean Kristov Carpentier et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents :

D'embaucher Madame Jessyka Archambault au poste de préposée au service à la clientèle au Service de l'urbanisme et de l'environnement à compter du ou vers le 25 mai 2026, dans le cadre d'un remplacement à temps complet à durée indéterminée, laquelle sera assujettie aux conditions prévues à la convention collective en vigueur.

21. EMBAUCHE – PRÉPOSÉ (POSTE ÉTUDIANT) – SAISON ESTIVALE 2026 – DIVISION DES PARCS ET ESPACES VERTS

CONSIDÉRANT le rappel d'un étudiant pour le poste de préposé pour la saison estivale 2026 à la division des Parcs et espaces verts.

26-262 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame la conseillère Kimberly St Denis et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents :

D'embaucher Monsieur Zack Joly à titre de préposé (poste étudiant) pour la saison estivale 2026 à la division des Parcs et espaces verts.

22. NOMINATION D'UNE PRÉPOSÉE AU COMPTOIR DE PRÊT – SERVICE DES LOISIRS ET DE LA CULTURE – REMPLACEMENT

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de pourvoir le poste de préposée au comptoir de prêt à la bibliothèque Alice-Quintal au sein du Service des loisirs et de la culture, afin d'assurer la continuité des opérations;

CONSIDÉRANT l'affichage interne du poste, l'analyse de la candidature reçue, ainsi que les recommandations de la directrice du Service des loisirs et de la culture et de la directrice du Service des ressources humaines;

CONSIDÉRANT les recommandations soumises à la direction générale.

26-263 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Raynald Michaud et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents :

De nommer Madame Gabrielle Marchand au poste de préposée au comptoir de prêt de la bibliothèque Alice-Quintal au Service des loisirs et de la culture à compter du ou vers le 2 juin 2026, à titre de remplacement à temps complet, et ce, pour la durée de l'absence de l'employé occupant cette fonction et selon les besoins de l'organisation, laquelle sera assujettie aux conditions prévues à la convention collective en vigueur.

23. PROLONGEMENT – EMBAUCHE – SECRÉTAIRE – SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS – REMPLACEMENT – RÉSOLUTION NUMÉRO 26-184

CONSIDÉRANT la résolution numéro 26-184 pour l'embauche de Madame Gabrielle Fontaine-Blais à titre de secrétaire remplaçante au Service des travaux publics, pour la période comprise entre le 13 avril 2026 et le 22 mai 2026;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de prolonger la durée de ce remplacement, et ce, à temps plein pour une période indéterminée, pour la durée de l'absence de l'employé occupant cette fonction et selon les besoins de l'organisation;

CONSIDÉRANT les recommandations soumises à la direction générale.

26-264 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Jean Kristov Carpentier et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents :

De prolonger la durée du remplacement de Madame Gabrielle Fontaine-Blais à titre de secrétaire remplaçante à temps plein au Service des travaux publics, pour une durée indéterminée, pour la durée de l'absence de l'employé occupant cette fonction et selon les besoins de l'organisation.

24. CONTRAT ACCESSOIRE – SERVICES PROFESSIONNELS EN INGÉNIERIE – PLANS, DEVIS ET SURVEILLANCE – MISE À NIVEAU DE L'USINE D'ÉPURATION – ARTELIA CANADA INC.

CONSIDÉRANT le contrat pour services professionnels en ingénierie pour les plans et devis et la surveillance pour la mise à niveau de l'usine d'épuration, octroyé le 24 novembre 2021 à la firme

FNX-INNOV inc., (depuis devenue la firme Artelia Canada inc., suivant une fusion ordinaire au mois de décembre 2023);

CONSIDÉRANT QU'un contrat accordé à la suite d'une demande de soumission peut être modifié uniquement lorsque la modification constitue un accessoire au contrat et n'en change pas la nature;

CONSIDÉRANT QUE la jurisprudence reconnaît le droit à un cocontractant de se faire payer les coûts additionnels qui lui seraient dus en raison d'une demande de prestation découlant d'imprévu et non inclus à l'appel d'offres pour laquelle le prix de sa soumission a été établi, mais laquelle est accessoire au contrat octroyé;

CONSIDÉRANT QU'une somme additionnelle de 93 361,25 \$, plus les taxes applicables, est requise, suivant une suspension des travaux au mois d'avril 2024, occasionnée par les délais d'attentes de l'autorisation ministérielle du MELCCFP, reçue en décembre 2024 et de l'approbation du MAMH, reçue en février 2026;

CONSIDÉRANT QU'une mise à jour technique et normative est également requise, notamment afin de se conformer aux nouvelles normes du Code national du bâtiment (BCN), entré en vigueur pendant la pause du projet, ainsi qu'une demande de prolongation de l'autorisation ministérielle (AM 330629) auprès du MELCCFP, venant à échéance le 20 décembre 2026;

CONSIDÉRANT les mesures visant à encadrer la prise de toute décision ayant pour effet d'autoriser la modification d'un contrat contenu au *Règlement numéro 118-2018 sur la gestion contractuelle de la Municipalité de Rawdon*.

26-265 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Jean Kristov Carpentier et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents :

D'octroyer un contrat accessoire pour services professionnels en ingénierie pour les plans et devis et la surveillance pour la mise à niveau de l'usine d'épuration à la firme Artelia Canada inc., pour un montant de 93 361,25 \$, plus les taxes applicables.

D'autoriser le directeur général et greffier-trésorier à signer, pour et au nom de la Municipalité, tout document requis aux fins de la présente résolution.

Le certificat de crédit numéro 1187 est modifié en conséquence.

25. CORRESPONDANCE

26. AFFAIRES NOUVELLES

27. DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur le maire invite, conformément au Règlement numéro 161-2024 et son amendement, les personnes présentes à l'assemblée publique à poser des questions.

28. LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par Madame la conseillère Kimberly St Denis et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents :

26-266 Que l'ensemble des points prévus à l'ordre du jour ayant été discuté, monsieur le maire déclare la présente séance du conseil levée à 17 h 25.

(signé) Caroline Gray
Caroline Gray
Directrice générale adjointe et
Directrice du Service du greffe

(signé) Raymond Rougeau
Raymond Rougeau
Maire